



M. Jacques Bruneau
M. Luc Lachance

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion,
maire.

Est aussi présent : M. Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte à 19h30.

117-10-2025

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée**
- 2) Ordre du jour**
- 3) Première période de questions**
- 4) Procès-verbal séance ordinaire du 8 septembre 2025**
- 5) Revenus et dépenses septembre 2025**

- 6.1 Suivi des dommages causés par les pluies torrentielles du 10 juillet 2025 – Dernier rapport du maire
- 6.2 Dépôt des états comparatifs
- 6.3 Ouverture des soumissions sur invitation – Abrasifs 2025
- 6.4 Demandes du Comité des loisirs de St-Nazaire – Appui de la municipalité dans le cadre du Soutien aux initiatives en loisir et en sport de l'URLS
- 6.5 Nomination d'un préposé au déneigement des entrées municipales
- 6.6 Recommandation du Conseil municipal concernant les baux conclus entre la municipalité et ses locataires

- 7.1 Invitation – 17^e souper bénéfice de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
- 7.2 Demande de contribution à l’album des finissants 2025-2026
- 7.3 Demande de lettre d’appui CSMB

- 8) Suivis MRC
- 9) Varia
- 10) Seconde période de questions
- 11) Levée de l'assemblée

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19h34 et se termine à 19h38.

4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

118-10-2025

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

5. REVENUS ET DÉPENSES SEPTEMBRE 2025

Point reporté à la prochaine séance ordinaire.

6. ADMINISTRATION

6.1 Suivi des dommages causés par les pluies torrentielles du 10 juillet 2025 – Dernier rapport du maire

Le maire, M. Clément Fillion, ayant déclaré, le 11 juillet 2025, un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie et la santé des personnes et à détériorer sérieusement les infrastructures municipales, à la suite des dommages causés par les pluies torrentielles survenues sur le territoire de la municipalité le 10 juillet 2025, fait un dernier rapport aux conseillers des dépenses engagées jusqu'à ce jour pour permettre la circulation le plus rapidement possible et dans des conditions sécuritaires, en vertu de l'article 937 du Code municipal du Québec.

Les dépenses engagées jusqu'à ce jour sont les suivantes :

- Réparation de l'accotement situé sur le 3^e Rang Sud (à l'endroit du Ruisseau de la Sucrerie) et enlèvement du ponceau endommagé sur la Route des Érables, pour un montant de **12 970,58\$** ;
- Réparation de l'érosion sur la Route des Fillion par rechargement de gravier et empierrement, pour un montant de **5 166,15\$** ;
- Installation d'un ponceau situé sur la Route des Érables, pour un montant de **59 975,63\$**.

6.2 Dépôt des états comparatifs

Le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, dépose en présente séance du Conseil municipal les deux états comparatifs, tels que le prévoit l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

6.3 Ouverture des soumissions sur invitation – Abrasifs 2025

119-10-2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture des abrasifs 2025 pour une quantité approximative de 600 tonnes ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont été invités à déposer une offre avant 10h00, le 26 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission.

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

DE retenir la soumission présentée par les Excavations Lafontaine inc., soumissionnaire conforme, pour un montant de 10 170,00\$ avant taxes.

D'AVISER le soumissionnaire retenu que les travaux devront débuter au moment où le responsable des travaux publics de la municipalité l'exigera et qu'il devra s'assurer d'avoir les effectifs nécessaires pour la livraison des matériaux.

6.4 Demandes du Comité des loisirs de St-Nazaire – Appui de la municipalité dans le cadre du Soutien aux initiatives en loisir et en sport de l'URLS

120-10-2025

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseiller

D'ENTÉRINER les demandes du Comité des loisirs de St-Nazaire, adressées au Conseil municipal, lesquelles se résument de la manière suivante :

- Location à titre gratuit du Centre communautaire, situé au 59 rue Anselme-Jolin, pour la tenue de leur assemblée générale annuelle, le 29 octobre prochain ;
- Rédaction d'une lettre d'appui de la municipalité afin de soutenir le Comité des loisirs de St-Nazaire dans leur demande de subvention dans le cadre du programme Soutien aux initiatives en loisirs et en sport de l'URLS.

6.5 Nomination d'un préposé au déneigement des entrées municipales pour la période hivernale 2025-2026

121-10-2025

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Guy Pelchat a réitéré son intérêt à s'occuper, cet hiver, du déneigement des entrées des édifices municipaux.

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE M. Jean-Guy soit engagé par la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester à titre de préposé au déneigement des entrées municipales pour la période hivernale 2025-2026.

QUE sa rémunération pour chaque heure passée au déneigement des entrées municipales soit établie à 27,32\$, et ce, pour la période couverte nommée plus haut.

6.6 Recommandation du Conseil municipal concernant les baux conclus entre la municipalité et ses locataires

122-10-2025

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

QU'il soit acheminé à la prochaine formation du conseil municipal, après l'élection générale du 2 novembre 2025, quelques recommandations en ce qui a trait aux ententes de location, conclues entre la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester et ses locataires, qui s'apprêtent à se renouveler pour l'année 2026.

Les ententes de location particulièrement visées sont les suivantes :

- Contrat de location avec le Restaurant Entre2Montagnes ;
- Entente de location avec la Fondation Reflet des Monts.

7. CORRESPONDANCES

7.1 Invitation – 17^e souper bénéfice de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Le 1^{er} novembre prochain aura lieu le 17^e souper bénéfice de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland à la salle de réception du Club de golf de Bellechasse. L'invitation est lancée aux membres du Conseil municipal.

7.2 Demande contribution à l'album des finissants 2025-2026

123-10-2025

Il est proposé Mme Francine Garneau
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

DE contribuer à concurrence de 50\$ au financement de l'album des finissants 2025-2026 de l'école secondaire de Saint-Damien.

7.3 Demande de lettre d'appui CSMB

124-10-2025

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Santé des Monts de Bellechasse joue un rôle essentiel dans l'accès aux services de santé de proximité pour la population de plusieurs municipalités de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Santé des Monts de Bellechasse fait face actuellement à une situation précaire et critique en matière de disponibilité médicale ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative sollicite l'appui de la municipalité dans ses efforts de pérennité de ses services offerts dans le sud de Bellechasse.

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

DE rédiger une lettre d'appui, adressée au président du C.A de la Coopérative Santé des Monts de Bellechasse, M. Normand Goulet, afin de l'appuyer dans sa demande de ressources humaines et médicales à faire auprès de la direction générale du CISSS de Chaudière-Appalaches, et que celle-ci soit signée par le maire, M. Clément Fillion.

8. SUIVIS MRC

8.1 Procès-verbal du mois de septembre 2025 de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal du mois de septembre 2025 du Conseil de la MRC de Bellechasse a été transféré aux élus municipaux par courriel, en date du 26 septembre 2025.

9. VARIA

9.1 Carcasses automobiles

Les conseillers adressent au directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, la situation selon laquelle des carcasses automobiles en décrépidité se retrouvent sur les terrains de quelques résidents habitant en plein cœur du village, affectant ainsi l'environnement mais aussi l'image de la municipalité.

Le directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, informe les conseillers qu'il effectuera les suivis nécessaires.

9.2 Travaux supplémentaires dans les égouts

125-10-2025

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires de pompage sont nécessaires à l'endroit de la station de pompage, du bassin et de certaines conduites sanitaires ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux supplémentaires n'étaient pas prévus au Budget 2025 et risquent de faire en sorte que le compte budgétaire relatif aux travaux de traitement des boues soit déficitaire.

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester effectue ces travaux supplémentaires malgré la contrainte budgétaire nommée plus haut. Les services retenus sont ceux de HVP inc. pour quatre heures de pompage, au taux horaire de 280\$ + tx.

9.3 Consigne

Les membres du conseil demandent au directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, de dresser un état de la situation actuelle sur le territoire de la municipalité pour les personnes qui souhaitent consigner leur contenant.

Le directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, rappellent aux membres du Conseil que le règlement #295-2025, adopté récemment, permet à tout propriétaire de commerce d'acheminer une demande de permis au service d'inspection de la MRC de Bellechasse afin que son établissement devienne un lieu de retour pour la consigne.

9.4 Intégration de l'intelligence artificielle

Les membres du conseil demandent au directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, la date prévue de l'intégration de l'intelligence artificielle au sein de l'appareil administratif de la municipalité.

Le directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, informent les membres du conseil que cette intégration aura lieu le 28 octobre 2025.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

126-10-2025

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE l'assemblée soit levée à 20h25.

Maire

Greffier-trésorier

« Je, Clément Fillion, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal. »